



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



► Bulletin d'adhésion

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Délibération

Après avoir délibéré, le/...../....., le Conseil communautaire de la communauté de communes dea décidé d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année **2026**

La communauté de communes recevra une facture pour l'année en cours du montant de la cotisation annuelle. Elle recevra un bulletin d'adhésion l'année suivante, à voter une nouvelle fois en conseil communautaire.

- de désigner représentant-e titulaire,
fonction :
tél : courriel :

Le/la représentant-e titulaire accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽³⁾ : ☐ OUI ☐ NON

- de désigner représentant-e suppléant-e,
fonction :
tél : courriel :

Le/la représentant-e suppléant-e accepte que ses données soit utilisées pour lui transmettre les brèves mensuelles de BRUDED, les invitations à nos événements et des informations sur l'activité du réseau BRUDED⁽³⁾ : ☐ OUI ☐ NON

- de verser 0,20 euros X habitants (population totale INSEE⁽⁴⁾) soit € (plafonné à 8 000 €) à l'association BRUDED pour l'adhésion pour l'année 2025.

Par voix « Pour », par voix « Contre », par voix « Abstention »

Le...../...../..... à

Signature du représentant :

(3) Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous ici : <https://www.bruded.fr/document-technique/bruded-respecte-et-securise-vos-donnees>

(4) L'adhésion est calculée sur la base de la population totale fournie par l'INSEE et entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
CREDITCOOP RENNES	42559	10000	08004414536	17

Numéro de compte bancaire International (IBAN) :
FR76 4255 9100 0008 0044 1453 617

Pour **recevoir une facture (dépôt sur Chorus Pro)** il vous suffit de nous confirmer votre adhésion en nous retournant le présent bulletin rempli à contact@bruded.fr



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



► Charte d'adhésion à l'association BRUDED

Face aux grandes questions de société qui se posent à nous,

Soucieux du bien public et de notre avenir commun,

Conscients que le développement durable est un concept complexe qui reste à construire au quotidien et, à concrétiser à l'aide d'expériences et de réalisations adaptées à nos territoires,

Convaincus qu'en partageant leurs connaissances et leurs savoir-faire, les communes et communautés de commune d'un réseau gagneront en efficacité, en reconnaissance et en énergie pour affronter ces nouvelles pratiques,

Quelques élus de petites communes pionnières ont fondé l'association BRUDED en 2005 sur les principes suivants :

➤ En adhérant à BRUDED chaque collectivité s'engage à,

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

➤ De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à,

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- Accompagner les communes le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.